

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2025

GROUPE H

Fonds de dotation
25 A Rue de la Wantzenau
67116 REICHSTETT

FIBA SAS – SIEGE SOCIAL

7 avenue de l'Europe - Espace Européen de l'Entreprise - 67300 SCHILTIGHEIM

Adresse postale : CS 60034 - 67013 STRASBOURG CEDEX

Tél. 03 88 18 59 59 - Email : strasbourg@groupe-fiba.fr

RCS Strasbourg 698 501 442 00090

Société par Actions Simplifiée au capital de 612 500 € - NAF 6920 Z - N° TVA intr. : FR 49 698501442

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Membre de la Cie Régionale de Colmar

www.groupe-fiba.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31.12.2025**

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de GROUPE H Fonds de dotation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels mis à la disposition des membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 29 mai 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FIBA SAS



Christophe SPRAUEL

*Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Colmar*

BILAN ACTIF

FONDSH - FONDS DE DOTATION GROUPE H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				97,83		97,76
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	95 653,00		95 653,00		95 653,00	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,02		
Participations	15,00		15,00			
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	95 668,00		95 668,00	97,85	95 653,00	97,76
Stocks et en-cours						
Créances						
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances						
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	2 103,88		2 103,88	2,15	2 191,03	2,24
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	2 103,88		2 103,88	2,15	2 191,03	2,24
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	97 771,88		97 771,88	100	97 844,03	100

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

BILAN PASSIF

FONDSH - FONDS DE DOTATION GROUPE H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		112,51		112,42
Fonds propres statutaires	15 000,00		15 000,00	
Fonds propres complémentaires	95 000,00		95 000,00	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	-13 804,74	-14,12	-12 765,37	-13,05
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 981,22	-2,03	-1 039,37	-1,06
Situation nette (sous-total)	94 214,04	96,36	96 195,26	98,31
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	94 214,04	96,36	96 195,26	98,31
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 843,82	2,91	1 095,45	1,12
Fournisseurs, factures non parvenues	664,02	0,68	553,32	0,57
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	50,00	0,05		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	3 557,84	3,64	1 648,77	1,69
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	97 771,88	100	97 844,03	100

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTE DE RÉSULTAT

FONDSH - FONDS DE DOTATION GROUPE H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services				
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	1 981,22	1 039,37	941,85	90,62
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 981,22	1 039,37	941,85	90,62
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 981,22	-1 039,37	-941,85	-90,62

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTE DE RÉSULTAT

FONDSH - FONDS DE DOTATION GROUPE H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)				
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-1 981,22	-1 039,37	-941,85	-90,62
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)				
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 981,22	1 039,37	941,85	90,62
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1 981,22	-1 039,37	-941,85	-90,62
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-1 981,22	-1 039,37	-941,85	-90,62

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

FONDSH - FONDS DE DOTATION GROUPE H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

FONDSH - FONDS DE DOTATION GROUPE H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

Toute action d'intérêt général contribuant à la préservation, l'entretien, la rénovation, la mise en valeur par quelque moyen que ce soit, du patrimoine culturel, matériel, mobilier ou immobilier de façon à préserver l'héritage qu'il constitue et à en assurer la transmission intacte ou augmentée aux générations futures.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

A ce jour, aucune action d'intérêt général financée par le fonds n'a été menée par le fonds.

Autres informations :

Au cours de l'exercice écoulé, le fonds n'a pas eu d'activité notable. La collection, dont le fonds est propriétaire, est mise à disposition et exposée à Obernai depuis juin 2023.

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FONDSH - FONDS DE DOTATION GROUPE H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 97 771,88 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -1 981,22 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 05/05/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2023-03.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Les principaux objectifs du règlement ANC N° 2022-06 et N°2023-03 sont de moderniser et simplifier les états financiers, actualiser la nomenclature des comptes et faciliter la digitalisation.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETAT DES IMMOBILISATIONS

FONDSH - FONDS DE DOTATION GROUPE H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Matériel de bureau, informatique & mobilier	95 653,00		
TOTAL	95 653,00		
Immobilisations financières			
Autres participations			15,00
TOTAL			15,00
TOTAL GENERAL	95 653,00		15,00

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau, informatique & mobilier			95 653,00	
TOTAL			95 653,00	
Immobilisations financières				
Autres participations			15,00	
TOTAL			15,00	
TOTAL GENERAL			95 668,00	

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

FONDSH - FONDS DE DOTATION GROUPE H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	15 000,00				15 000,00
Fonds propres complémentaires	95 000,00				95 000,00
Report à nouveau	-12 765,37		1 039,37	2 078,74	-13 804,74
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 039,37		-1 981,22	-1 039,37	-1 981,22
TOTAL	96 195,26		-941,85	1 039,37	94 214,04

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

FONDSH - FONDS DE DOTATION GROUPE H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 507,84	3 507,84		
Autres dettes	50,00	50,00		
TOTAL	3 557,84	3 557,84		

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

FONDSH - FONDS DE DOTATION GROUPE H

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	664,02
TOTAL	664,02

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES